

Conseil municipal du 4 Juin 2021

Présents :

Mmes BOUILLON Nadiège, BOUVERET Edith, RAYNAUD Mary, STIEVENARD Muriel,
MM. BILLARDEY Jean-Philippe, BRUN Philippe, CATY Claude, DUMONT Thierry, FARQUE Cyrille, GABBI Jean-Marc, STEFANI Fernand

Absents excusés : /

Secrétaire : DUMONT Thierry

La séance est ouverte à 18h30 heures sous la présidence de M. Fernand STEFANI

Vente de la dernière parcelle au lotissement Le Clocher	<p>Suite à la mise en vente de la dernière parcelle à bâtir du lotissement le Clocher, au plus offrant, une seule offre a été faite à 8 504 euros. Étant donné qu'il a été le seul candidat à l'achat, et sachant que cette offre n'est pas contractuelle, l'intéressé n'achètera le terrain qu'au prix plancher décidé soit 7000 euros.</p> <p>Le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre ce terrain à l'intéressé au prix de 7000 euros et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour assurer cette vente.</p>																		
Tarif du camping	<p>Le maire rappelle les tarifs pratiqués l'année passée pour les caravanes et tentes, et précise qu'il serait bon de fixer un tarif par nuitée pour les camping-cars.</p> <table border="1"><thead><tr><th>Caravanes et tentes</th><th>Forfait 3 personnes</th><th>Personne supplémentaire</th></tr></thead><tbody><tr><td>1 journée</td><td>15,00 €</td><td>3,30 €</td></tr><tr><td>1 semaine</td><td>82,00 €</td><td>8,50 €</td></tr><tr><td>2 semaines</td><td>147,00 €</td><td>14,00 €</td></tr><tr><td>3 semaines</td><td>206,00 €</td><td>20,00 €</td></tr><tr><td>4 semaines</td><td>267,00 €</td><td>24,00 €</td></tr></tbody></table> <p>A ces tarifs sont ajoutés : Électricité : 2.50 € par jour et par emplacement Redevance collecte ordures ménagères : 12 € par emplacement / semaine Caution pour la clé du bloc sanitaire : 10 € Caution pour le séjour : 150 €</p> <p>Toutefois afin d'éviter les impayés, il est souhaitable de faire régler deux semaines d'avance en plus de la caution. Les campeurs logeant moins de deux semaines seront remboursés au moment de leur départ.</p> <p>Le conseil municipal décide de maintenir ces tarifs pour 2021 et décide de fixer à 12 euros le prix de la nuitée pour les camping-cars.</p>	Caravanes et tentes	Forfait 3 personnes	Personne supplémentaire	1 journée	15,00 €	3,30 €	1 semaine	82,00 €	8,50 €	2 semaines	147,00 €	14,00 €	3 semaines	206,00 €	20,00 €	4 semaines	267,00 €	24,00 €
Caravanes et tentes	Forfait 3 personnes	Personne supplémentaire																	
1 journée	15,00 €	3,30 €																	
1 semaine	82,00 €	8,50 €																	
2 semaines	147,00 €	14,00 €																	
3 semaines	206,00 €	20,00 €																	
4 semaines	267,00 €	24,00 €																	
Contrat de ménage du camping	<p>Comme les années précédentes, le ménage des blocs sanitaires du camping va être confié à l'employée communale, Madame FOREY, Béatrice à raison de 5 heures par semaine.</p>																		

<p>Remplacement de l'employé communal lors de ses congés estivaux</p>	<p>Fabrice OBRIOT sera en congés du 02 au 29 août 2021 et il s'avère nécessaire de le remplacer. Le conseil municipal décide de recruter une personne pour assurer cette vacance pour 5 semaines à raison de 35 hebdomadaires, rémunérées au SMIC.</p>
<p>Délibération modificative pour budget eau</p>	<p>La trésorerie nous demande d'inscrire le mandat pour le paiement de la facture d'eau au syndicat des Trois Rois à la rubrique 658/65 alors que jusqu'à maintenant et depuis des années il était inscrit sur une autre ligne. Une délibération modificative est nécessaire.</p>
<p>Comité consultatif communal pour le centre de première intervention</p>	<p>Selon la législation, un comité consultatif communal pour le centre de première intervention doit être mis en place. Il est présidé par le Maire et comprend en nombre égal : 2 représentants de la commune (dont le Maire) et 2 représentants des SPV (un de chaque grade composant le corps)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le rôle de ce comité est de donner son avis sur : ➤ Le règlement intérieur ➤ L'engagement ➤ Le rengagement ➤ Le changement de grade ➤ La cessation d'activité (démission, retraite) ➤ Suspension d'engagement ➤ Les recours formés contre les décisions de renouvellement d'engagement et de refus d'autorisation de suspension d'engagement prises par le Maire. <p>Le conseil municipal désigne Fernand STEFANI et Jean Marc GABBI pour les représentants de la commune et OBRIOT Fabrice et Philippe JEANBLANC sont désignés par les Sapeurs-Pompiers.</p>
<p>Aménagement de l'air de jeux</p>	<p>Le conseil municipal décide d'engager une réflexion sur l'aménagement de l'aire de jeux et prendra sa décision à réception des devis.</p> <p>Le but est d'en faire un espace de convivialité (installation de tables, terrain de pétanque, table de ping-pong) mais aussi de pédagogie en partenariat avec l'école (potager, maison à insectes etc...)</p> <p>Des arbres ainsi qu'une haie pourraient y être plantés pour apporter de l'ombre pour un meilleur confort des familles.</p>

La séance est levée à 20 heures 00

Le Maire

Fernand STEFANI
Fernand STEFANI